

Le Directeur

# ARRETE N°50-2025 PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le Décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes, Vu l'arrêté de nomination n°ESRS2433893A du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO à la direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble le 03 décembre 2024 (délibération n°CA-2024-43),

Vu l'arrêté n°46-2025 du 8 octobre 2025 organisant les élections des représentants des usagers au sein du Conseil d'Administration de l'établissement,

Vu l'arrêté n°47-2025 du 8 octobre 2025 organisant les élections des représentants des usagers au sein du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVIE),

### ARRETE:

Article 1<sup>er</sup>: Les opérations électorales visant à désigner neuf membres représentants des usagers au sein du Conseil d'Administration de l'IEP de Grenoble et six binômes des représentants des usagers au Conseil des études et de la vie étudiante auront lieu aux dates suivantes :

Du Mercredi 5 novembre 2025 à 9h au Vendredi 7 novembre 2025 à 16h (tour unique).



# Le Directeur

Article 2 : Le bureau de vote unique relatif à ces opérations électorales est composé de la manière suivante :

Conseils	Scrutins concernés	Composition
Conseil d'administration	Elections des représentants	Présidente :
	des usagers (collège 1 <sup>er</sup> cycle et	-MARTINOT Pascale
	collège 2 <sup>ème</sup> cycle)	
		Secrétaire :
		-KALNINS Emmanuel
		Assesseurs (délégués de liste) :
		-CARIGNANO Giulio
		-CLAMENS Lucie -LECOMTE Maëlis
		-AICHIOU Amazigh
		Alei 1100 Alliazigii
Conseil des études et de la vie	Elections des représentants	Présidente :
étudiante	des usagers (collège unique)	-MARTINOT Pascale
		Secrétaire :
		-KALNINS Emmanuel
		8 0 8 9 9 9 9
		Assesseurs (délégués de liste) :
		-CARIGNANO Giulio
		-CLAMENS Lucie
		-LECOMTE Maëlis
		-AICHIOU Amazigh

Article 3 : La cérémonie de scellement des urnes se tiendra le mardi 4 novembre à 15h en visioconférence au lien suivant :

https://legavote.zoom.us/j/83775290852?pwd=pBK6bXT0KQN89FaQFJNgGFZaA5NzaH.1

ID de réunion: 837 7529 0852

Code secret: 344695

#### Article 4:

La cérémonie de dépouillement des urnes se tiendra le vendredi 7 novembre à 16h en visioconférence au lien suivant :

https://legavote.zoom.us/j/83775290852?pwd=pBK6bXT0KQN89FaQFJNgGFZaA5NzaH.1

ID de réunion: 837 7529 0852

Code secret: 344695



## Le Directeur

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Institut d'études politiques et sur le site internet de l'établissement à la rubrique « Cadre réglementaire // Arrêtés de la directrice // Electoraux ».

Article 4 : La direction générale des services de l'Institut d'études politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 3 novembre 2025

Le Directeur,

Simon PERSICO